Budget rectificatif 2/2012: mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour l'Italie

2012/2057(BUD) - 12/06/2012 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 647 voix pour, 7 voix contre et 16 abstentions, une résolution approuvant telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif de l'Union européenne pour l'exercice 2012, section III – Commission européenne.

Ce faisant, le Parlement rappelle que ce budget rectificatif porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant de **18.061.682 EUR** en crédits d'engagement et de paiement, afin d'atténuer les conséquences des inondations en Italie (Ligurie et Toscane) en octobre 2011. Il indique que le projet de budget rectificatif n° 2/2012 tel que présenté par la Commission propose une augmentation du niveau des crédits de paiement, sachant **qu'il n'y a aucune source de financement permettant un redéploiement des crédits de paiement nécessaires en ce début d'année** et prend acte de la position du Conseil concernant celui-ci.

Parallèlement, le Parlement souligne qu'il est très important d'agir avec rapidité pour l'octroi de l'aide financière apportée par le Fonds de solidarité aux victimes de catastrophes naturelles. Il s'inquiète dès lors du fait que, dans le cas d'espèce, le Conseil ait attendu **8 semaines** avant d'arrêter sa position. Il invite dès lors toutes les parties concernées dans les États membres, à la fois aux niveaux local et régional, ainsi que les autorités nationales à améliorer l'évaluation des besoins et la coordination des prochains appels au Fonds de solidarité **en vue d'accélérer, autant que possible, sa mobilisation**.